



CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE TERREBONNE
N° COUR: 700-11-014556-130
N° SURINTENDANT: 41-343456

COUR SUPÉRIEURE
« Chambre commerciale »

DANS L'AFFAIRE DE LA MISE
SOUS SÉQUESTRE DES BIENS DE :

9111-7242 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

DEMERS BEAULNE INC.

Séquestre

Avis et déclaration du séquestre
(Paragraphes 245(1) et 246(1) de la *LFI*)

Le séquestre donne avis de ce qui suit et déclare que :

1. Le 5 décembre 2013, le soussigné, Demers Beaulne inc., est devenu séquestre à l'égard des biens suivants de 9111-7242 Québec inc. :
 - Un immeuble situé au 214, rue Poirier, Local 5, St-Eustache, Québec, J7R 6B1.
2. Le soussigné est devenu séquestre des biens susmentionnés du fait de sa prise de possession ou de sa prise de contrôle aux termes de :
 - Jugement pour nomination d'un séquestre aux biens de la débitrice rendu le 5 décembre 2013.
3. Le soussigné a pris la possession ou le contrôle des biens susmentionnés le 10 décembre 2013.
4. Les renseignements suivants se rapportent à la mise sous séquestre:
 - a) Adresse de la débitrice: 103, rue Maurice, St-Eustache, Québec, J7P 1M5.
 - b) Activité principale de la débitrice : Société de portefeuille (compagnie de gestion).
 - c) Adresse de l'établissement : 214, rue Poirier, Local 5, St-Eustache, Québec, J7R 6B1.

BUREAUX SECONDAIRES

d) Montant dû par la débitrice à chaque créancier qui détient une garantie sur les biens susmentionnés :

Banque de développement du Canada :	186 975,00 \$;
Ville de St-Eustache. :	881,17 \$;
Commission scolaire de la Seigneurie :	266,33 \$;
Syndicat Les Condos 214-216 Poirier :	268,44 \$;

e) Montant qui est dû à chacun d'eux et le montant total dû à l'ensemble des créanciers est le suivant :

- Voir la liste des créanciers ci-jointe.

f) Le plan d'action que le séquestre entend suivre pendant la durée de son mandat, s'il a établi un tel plan, est le suivant :

- Sollicitation pour obtenir des offres d'achat sur l'immeuble et vente de l'immeuble.

g) Personne contact du séquestre :
Marcel Roy, CPA, CA, CIRP
(514) 878-0236

Daté à Montréal, le 10 décembre 2013.

DEMERS BEAULNE INC.
(Séquestre aux biens de 9111-7242 Québec inc.)


Par : Marcel Roy, CPA, CA, CIRP



Industrie Canada

Industry Canada

Bureau du surintendant
des faillites Canada

Office of the Superintendent
of Bankruptcy Canada

SÉQUESTRE : MARCEL A ROY
DEMERS BEAULNE INC.
600 - 1800, av. McGill College
Montréal, QUÉBEC
H3A 3J6

DATE : 13 décembre 2013

OBJET : Dépôt d'une mise sous séquestre et obligation du séquestre de produire des rapports

NOM DU DOSSIER : 9111-7242 Québec inc

NO. DE DOSSIER : 41-343456

Madame, Monsieur,

Par la présente, nous accusons réception du formulaire 87, Avis et déclaration du séquestre, relativement à la mise sous séquestre susmentionnée. Nous vous prions de prendre note du numéro de dossier qui a été attribué et de l'inscrire dans toute correspondance future.

Nous vous rappelons par ailleurs que le paragraphe 246(2) de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité (LFI) et la règle 126 des Règles générales sur la faillite et l'insolvabilité (les Règles générales) exigent que le séquestre établisse un rapport provisoire sur la mise sous séquestre au moins tous les six mois et en transmette un exemplaire au surintendant, à la personne insolvable ou, en cas de faillite, au syndic, ainsi qu'à tout créancier qui en fait la demande.

En outre, en vertu du paragraphe 246(3) de la LFI et de la règle 127 des Règles générales, dès qu'il cesse d'occuper ses fonctions, le séquestre doit établir un rapport définitif et un état des comptes contenant les renseignements prescrits relativement à la mise sous séquestre et en transmettre un exemplaire au surintendant, à la personne insolvable ou, en cas de faillite, au syndic, ainsi qu'à tout créancier qui en fait la demande.

Pour toute question concernant l'information contenue dans la présente lettre, veuillez communiquer avec notre bureau.

Le surintendant des faillites

Édifce Sun Life, 1155, rue Metcalfe, Bureau 950, Montréal, QUÉBEC, H3B 2V6,
877/376-9902

Canada 

Liste d'envoi aux créanciers

Dans l'affaire de la mise sous séquestre de
9111-7242 Québec inc.
de la Ville de Saint-Eustache
dans la province de Québec

Type de créancier	Nom	Attention	Adresse	\$ Réclamation
Directeur	Nathalie Côté		123, Chemin de l'Île-de-Mai Boisbriand QC J7G 1R7	
Garanti	Banque de développement	Cathy Prévost	1165, boul. Le Bourgneuf, bureau 310 Québec QC G2K 2C9	123,584.06
	Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles	Service des Finances	430, boulevard Arthur-Sauvé Saint-Eustache QC J7R 6V6 Télécopieur: (450) 974-6977 info@cssmi.qc.ca	266.33
	Syndicat Les Condos 214-216 Poirier		212, rue Poirier app. 61 St-Eustache QC J7R 6B1	268.44
	Ville de St-Eustache		145, rue St-Louis St-Eustache QC J7R 1X9	881.17
Non-garanti	Agence du revenu du Québec	Direction régionale du recouvrement	Secteur R23CPF - 3ième étage 1600 Rene-Lévesque Ouest Montréal QC H3H 2V2 Télécopieur: (514) 285-3833	
	ARC - Agence du revenu du Canada - Québec	CARI/Centre d'arrivage régional d'insolvabilité	2250 rue St-Olivier Trois-rivières QC G9A 4E9 Télécopieur: (819) 371-1823	
	Banque de développement	Cathy Prévost	1165, boul. Le Bourgneuf, bureau 310 Québec QC G2K 2C9	63,390.94
	Gaz Métro	Linda Young	Gaz Métropolitain 1717 rue du Havre Montréal QC H2K 2X3 Télécopieur: (514) 598-3628	
	Hydro-Québec	Service de Recouvrement	140 boul Crémazie Ouest, 1er étage Montréal QC H2P 1C3 Télécopieur: (514) 858-2886	